



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

sur les demandes de permis de construire formulées par la Société BELECTRIC, dont le siège social est ZAE Via Europa Est, rue de Stockholm – 34350 - VENDRES, dans le cadre d'un projet de création de deux centrales photovoltaïques au sol, dénommés « La Valmale II » et « La Valmale III » sur la commune de BESSAN,

Ces demandes seront soumises à une enquête publique conjointe d'une durée de 33 jours consécutifs du jeudi 31 mai 2018 ( 9 heures) au lundi 2 juillet 2018 ( 18 heures)

Monsieur Claude ROUVIERE, Ingénieur en chef, directeur technique CHU Montpellier, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Guillaume ORIOLA : 06 82 77 50 20- adresse mail : [guillaume.oriola@belectric.com](mailto:guillaume.oriola@belectric.com) – adresse postale : BELECTRIC France – ZAE Via Europa Est – 3 rue de Stockholm – 34350 - VENDRES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique conjointe, les dossiers soumis à enquête (qui comprennent les études d'impact réglementaires et les avis de l'Autorité Environnementale pour chacun des projets « La Valmale II et La Valmale III ») ainsi que deux registres d'enquête « La Valmale II » et « La Valmale III » seront déposés à la mairie de BESSAN, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et lieu de permanences du commissaire enquêteur.

Les dossiers sont consultables :

- à la mairie de BESSAN, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h),
- sur le registre dématérialisé mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/759>
- sur le site internet des services de l'État : <http://www.herault.gouv.fr/> Publications/consultation du public/ enquêtes publiques à compter de 2017/PHOTOVOLTAIQUE.
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :

- communiquées à Monsieur Claude ROUVIERE , désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, lors de ses permanences à la mairie de BESSAN, aux dates ci-après :
  - Jeudi 31 mai 2018 , de 15 h à 18 h ,
  - Vendredi 15 juin 2018 , de 9 h à 12 h ,
  - Lundi 2 juillet 2018 , de 15 h à 18 h , (clôture de l'enquête)
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de BESSAN, siège de l'enquête, place de la mairie 34550 BESSAN
- formulées sur les registres d'enquête à la mairie de BESSAN, lieu de permanence du commissaire- enquêteur
- transmises par voie électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/759>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de BESSAN, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, prises par M. le Préfet de l'Hérault, sont des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

==